

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 26 mai 2021</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 11 mai 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 26 mai 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2021_05_26_05</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Georges Canicatti Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement - Admission en non-valeur de titres de recettes

Sur proposition de Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Rumilly par courrier explicatif du 12 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - ♦ n°R-1-22 et R-1-196 de l'exercice 2011 (objet : eau ; montant : 224.45 €),
 - ♦ n°R-1-203 de l'exercice 2012 (objet : eau ; montant : 165.87 €),
 - ♦ n°R-1-102 de l'exercice 2014 (objet : eau ; montant : 201.20 €),
 - ♦ n°R-1-115 de l'exercice 2015 (objet : eau ; montant : 124.77 €),
 - ♦ n°T-11 et T-13 de l'exercice 2016 (objet : eau ; montant : 431.08 €),
 - ♦ n°R-2-116 et R-2-249 de l'exercice 2017 (objet : eau ; montant : 96.85 €),
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 244.22 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mai 2021</p> <p>Et de la publication le : 28 mai 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 26 mai 2021</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p>
--	---


